

# Petite chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **27 (1919)**

Heft 8

PDF erstellt am: **16.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

2° Les lettres et paquets de la mairie de Peuchapatte, qui n'est pas sur la route, seront déposés à la mairie de Noirmont.

3° En outre du prix d'adjudication, le messenger facteur recevra une remise de 5 centimes par lettre ou paquet à l'adresse des particuliers.

La valeur des prestations susindiquées fut taxée à 150 francs par an. Il y eut trois « miseurs » : le premier offrit d'exécuter le service pour 100 francs ; le second, pour 90 francs et le troisième, pour 88 francs 40 centimes.

« Après quoi, ajoute le procès-verbal, ledit service ayant été crié plusieurs fois au rabais sur cette dernière somme, et personne n'ayant voulu s'en charger pour une somme inférieure, il a été adjugé... » (signé : le Maire des Bois : Godat).

La somme à payer fut répartie comme suit :

Les Bois, avec 1013 âmes :	33 fr. 81
Noirmont, avec 916 âmes :	30 » 56
Muriaux, avec 650 âmes :	21 » 70
Peuchapatte, avec 70 âmes :	<u>2 » 33</u>
Total	88 fr. 40 <sup>1</sup>

(A suivre.)

Marc HENRIOUD.

---

## PETITE CHRONIQUE

---

La *Société d'histoire du canton de Fribourg* a eu son assemblée annuelle dans le beau village d'Arconciel le 10 juillet dernier. Ce fut une journée fort réussie, dans un site intéressant et au milieu d'une population sympathique et très hospitalière. On y

<sup>1</sup> Archives de l'Etat de Berne.

entendit des communications de valeur : M. Ducrest, président, Directeur de la Bibliothèque de Fribourg, lut un travail de M. d'Amman sur la frontière des langues au cours des siècles dans la région d'Arconciel et y ajouta des renseignements intéressants sur l'histoire du village et de son château ; M. de Zurich donna des fragments d'une chronique fribourgeoise inconnue jusqu'ici, celle du notaire Guillaume Gruyère ; M. Léon Kern, un jeune et savant chercheur, parla de la date de la fondation de Fribourg et du plan primitif de la ville ; enfin M. G. Castella lut un chapitre curieux d'un ouvrage en préparation sur l'histoire du canton de Fribourg.

Un dîner pantagruélique fut ensuite servi aux *Trois Sapins*. On y entendit de nombreux discours, puis le comte de Gruyère, et une troupe d'armaillis qui, sous la direction artistique et infatigable de M. l'instituteur Pillonel, régalerent l'assemblée d'un certain nombre de chants en patois et en français : *Lo conto de Gruvire, la Poya*, etc. La réunion se termina par la visite des ruines du vieux bourg d'Arconciel si curieusement situé sur un éperon rocheux entouré par la Sarine, en face de la tour du château d'Illens. La Société vaudoise était représentée par son président, par M. Næf, archéologue, M. le Dr Meylan, etc., sans oublier M. Fr.-Th. Dubois.

— La ville d'Yverdon a célébré brillamment, le 12 juillet, le *troisième centenaire* de la fondation de son Collège. Cette ville posséda des écoles bien longtemps avant 1619 ; on y signale un Collège des Innocents et une école communale distribuant l'instruction primaire et secondaire dès le commencement du XV<sup>me</sup> siècle ; le second de ces établissements ne dut pas disparaître à l'avènement du régime bernois. C'est en 1618 cependant que les Conseils de la ville résolurent de consacrer une somme importante pour créer et loger un Collège classique digne des temps et des besoins nouveaux qui étaient sans doute, en partie, une conséquence du grand mouvement de la Renaissance. Cette institution, ouverte en 1619, a continué jusqu'à maintenant à exister et à progresser. Notre collaborateur, M. John Landry, avait publié à l'occasion de cette fête, qui fut charmante et très bien organisée, une brochure historique qui renferme des détails très curieux sur les premiers temps du Collège.

---